

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 8

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

côté de la pépinière de Chantemerle, sur un petit replat, à l'exposition Nord et à l'altitude de 1250 m. Ces tiges ont successivement séché, à l'exception de 10 dont le diamètre varie entre 15 et 42 cm. Deux pieds seulement sont de belle venue et ont fait, en 1920, une pousse en hauteur de 15 cm. Il serait imprudent de vouloir tirer de cette simple observation une conclusion quelconque; à tout le moins, est-il permis de supposer qu'à pareille altitude le pin Weymouth ne peut plus, chez nous, lutter avec nos deux sapins indigènes. (A suivre.)

NOS MORTS.

† V. Th. Schnider, ancien inspecteur forestier cantonal.

Le 4 mai est mort, à St-Gall, après une longue maladie, M. Schnider, ancien inspecteur forestier-chef du canton de St-Gall.

Né en 1840 à Staad, près de Granges (Soleure), il avait suivi l'école normale de son canton. Après avoir été maître secondaire pendant six ans, il continue ses études au gymnase de Soleure, puis entre à l'école forestière de Zurich.

Forestier diplômé et géomètre, Schnider pratiqua d'abord, dès 1867, comme forestier d'arrondissement soleurois à Kriegstetten-Bucheggberg; il était en même temps adjoint de l'ingénieur d'arrondissement. Il revêtit encore ces fonctions, en 1882, quand il fut appelé à succéder, comme inspecteur forestier cantonal du canton de St-Gall, à M. Martin Wild, devenu gérant des forêts de cette ville. Il a conservé ces hautes fonctions, où les désagréments ne lui furent pas épargnés, pendant 37 ans; en 1919, l'état de sa santé l'obligea à démissionner.

Pendant cette longue période, marquée par une intense activité en matière de législation forestière, le défunt dut se dépenser beaucoup pour orienter autorités et populations de ce canton qui, en matière forestière, n'a pas brillé à l'avant-garde. Il réussit à donner une belle impulsion à la construction des chemins forestiers, question qui l'intéressait spécialement.

Durant la période Schnider, l'étendue des forêts domaniales est passée de 340 à 1107 ha., ce qui est d'autant plus méritoire que les moyens financiers mis à sa disposition étaient plutôt maigres.

M. Schnider ne fut pas uniquement un sylviculteur; il s'intéressa très activement à l'amélioration des alpages. Il a publié à ce sujet, en 1896, un livre „*Die Alpwirtschaft im Kanton St. Gallen*“, qui eut beaucoup de succès et qui exerça une excellente influence même à l'étranger, en particulier en Autriche.

Dans le domaine de la pisciculture, l'action de M. Schnider ne fut pas moins féconde en heureux résultats; grâce surtout à son activité, la Société st-galloise des pêcheurs s'est magnifiquement développée et

ne compte pas moins de 10 sections avec un total de 1600 sociétaires. M. Schnider fut un travailleur infatigable, d'allures très simples. Il cherchait dans l'étude de la nature et dans le chant un délassement à ses travaux. Il avait une fort belle voix de ténor et durant ses jeunes années il avait constitué avec M. M. Wild et d'autres camarades



V. Th. Schnider

d'études un quatuor dont les productions embellirent fréquemment autrefois les réunions de la Société forestière suisse.

Le défunt a bien mérité de la sylviculture et de la pisciculture dans le canton de St-Gall. Le peuple st-gallois lui doit beaucoup de reconnaissance pour les excellents services rendus pendant près de quatre décades. Ses collègues, au près et au loin, lui garderont aussi le meilleur souvenir.

G.

Résumé et traduit d'après un article de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*.

† Hermann Walser, inspecteur forestier.

L'inspecteur forestier H. Walser est mort, le 23 mai, dans sa ville natale de Coire, âgé seulement de 44 ans.

Diplômé de l'École forestière de Zurich, il passa quelque temps à l'inspectorat cantonal des forêts à Coire, puis la commune de Tamins lui confia la gérance de ses forêts, poste qu'il conserva 17 ans. Atteint dans sa santé et incapable de continuer le pénible service du forestier de montagne, il avait dû, voilà deux ans, donner sa démission et prendre du repos. M. Walser assistait autrefois régulièrement aux réunions de la Société forestière suisse; beaucoup de sociétaires se souviennent sans doute avec plaisir de ce bon géant, aux allures si aimables.

M. Walser qui avait l'étoffe d'un vrai forestier, a su traiter au mieux les grandes et belles forêts de Tamins. Extrêmement adroit dans l'utilisation technique de leurs produits, il avait réussi à conquérir l'estime de la population de la commune propriétaire. Sa belle humeur, sa bonté, un caractère fait surtout de droiture, l'avaient rendu cher à tous ceux qui le connaissaient.

A son frère et à sa sœur nous adressons, au nom de ses nombreux amis et collègues, l'expression de notre vive sympathie. B.

Traduit d'après une notice de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Conclusions

du rapport de M. *A. Brunnhöfer*, inspecteur forestier à Aarau, sur
„le droit commercial et le commerce du bois“.¹

1. La guerre mondiale a mis en évidence, de façon convaincante, l'importance considérable de la forêt au point de vue de l'économie nationale.

2. L'instruction théorique du personnel forestier supérieur, soit des gérants de nos forêts, n'est plus adaptée à l'importance et à la place qu'occupent le sylviculteur et la forêt dans la vie économique actuelle, non plus qu'aux exigences posées aux agents de gestion.

3. Le plan d'études à l'école forestière doit être totalement révisé; en particulier, il est désirable de développer davantage les cours de droit, d'économie politique et de sciences commerciales.

4. L'innovation la plus pressante nous semble devoir être l'introduction d'un cours de „droit administratif“, en corrélation avec celui de droit, puis d'un autre sur le „commerce du bois“. D'autres cours devraient être donnés, en particulier: sur le droit commercial et le change, sur la chasse, sur la procédure civile et pénale. D'autres, enfin, devraient

¹ Ce rapport qui est destiné à être présenté à l'assemblée générale de la S. F. S., à Aarau, à la fin d'août, a paru in-extenso dans les cahiers 3, 4, 5 de la *Zeitschrift*.